



1200135101

DATE DEPOT : 2012-01-05

NUMERO DE DEPOT : 2012R001350

N° GESTION : 2010B09009

N° SIREN : 522054956

DENOMINATION : PRESTATIONS PRIVEES POUR PARTICULIERS

ADRESSE : 82 rue d'Assas 75006 Paris

DATE D'ACTE : 2011/11/02

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

1013 8003

PRESTATIONS PRIVEES POUR PARTICULIERS
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Capital social : 1.000,00 euros
Siège social : PARIS (75008) 37, rue de Saint Pétersbourg
RCS PARIS 522 054 956

GTC DE PARIS		
I	M	R
05 JAN. 2012		
1350		N° Dépôt

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2011

A PARIS,
L'AN DEUX MIL ONZE
Le DEUX NOVEMBRE
A dix heures

PK du 2/11/11: PB-17
06

L' associé de la société à responsabilité limitée à associé unique s'est réuni avec la gérante au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents et ont émargé les registres de présence :

- Monsieur Philippe ARROUET, gérant,
- Monsieur Philippe ARROUET, associé unique de la société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe ARROUET agissant en sa qualité de gérant de ladite société.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition les documents suivants :

- lettre recommandée avec accusé de réception contenant convocation à l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées.

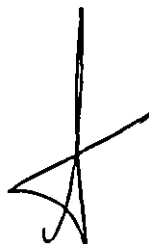
L'Assemblée donne acte au Président de ces déclarations.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée conformément aux dispositions des statuts.

- Transfert du siège social de ladite société au 82, rue d'Assas 75006 PARIS,
- Modification des statuts
- Pouvoirs.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 37, rue de Saint Pétersbourg 75008 PARIS au 82, rue d'Assas 75006 PARIS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article des statuts relatif au siège social pour préciser le nouveau siège social à PARIS (75006) 82, rue d'Assas.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture, a été signé par le gérant et l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned in the center of the page.